

Nous nous rendons tous compte, je crois, que ce mouvement prend de l'envergure très rapidement. Personne n'est certain de l'orientation qu'il prendra, mais il comporte indubitablement des conséquences graves concernant le commerce d'exportation du Canada. La Chambre de commerce canadienne a l'intention de se tenir les yeux et les oreilles bien ouverts à ce sujet et elle espère offrir des recommandations pratiques aux hommes d'affaires et au Gouvernement du Canada, en tant que l'un ou l'autre de ces organismes pourrait être en mesure d'aider notre économie nationale, surtout en ce qui concerne le commerce d'exportation.

Le sénateur McDONALD : La Chambre de Commerce et le Board of Trade peuvent être d'une grande utilité en collaborant avec le Gouvernement pour obtenir qu'on agisse le plus tôt possible.

Le sénateur WALL : Est-il permis de poser des questions et, pour ainsi dire, se faire l'avocat du diable? Je m'excuse de ne pas avoir été présent au tout début de la séance, mais comme j'ai parcouru le mémoire et j'ai écouté la lecture de sa dernière partie j'aimerais m'arrêter un instant à la conclusion.

Avant de poser ma question, on me permettra de dire que j'apprécie hautement le travail qu'a accompli la Chambre de Commerce en cherchant à mettre en lumière les problèmes de nos collectivités rurales. Cependant, je regrette la déclaration que je trouve à la page 17 du mémoire :

«Nous sommes d'avis que lorsque les problèmes des collectivités rurales seront mieux connus, le mouvement des chambres de commerce, à l'échelon national et surtout à l'échelon local, sera prêt et disposé à apporter sa contribution à la solution de ces problèmes».

Je ferai observer que la Chambre de commerce canadienne devrait prendre l'initiative en ce qui concerne la délimitation de ces problèmes. On devrait les étudier avec le concours de représentants de la collectivité agricole afin de les définir si c'est possible, et d'alerter la population canadienne quant à leur gravité et aux besoins qui existent. Si nous pouvons le faire, la bataille sera à moitié gagnée. C'est pour cette raison que je regrette le ton un peu passif de la dernière déclaration, que j'ai citée.

Puis-je demander si, de l'avis de la Chambre de commerce—composée de gens qui possèdent une grande expérience,—on peut définir ces problèmes à l'échelon de la collectivité locale? Si je pose cette question c'est parce que, une fois qu'on les aura définis,—et l'expérience des États-Unis démontre que c'est vrai,—une fois que la collectivité se rendra compte de leur existence, elle aura alors raison de faire quelque chose à leur sujet. Je comprends que cette question est plutôt difficile.

M. KEEFLER : Nous avons étudié cette question et M. McNally pourrait peut-être vous exposer nos vues à ce sujet.

M. McNALLY : M. le sénateur Wall et messieurs, je vous assure que nous n'avons aucunement l'intention de vous communiquer quoi que ce soit de passif dans la phrase que vous avez citée. Nous voulons dire à cet endroit que votre Comité s'efforce de délimiter ces problèmes—la question de l'affectation du terrain, l'utilisation du sol et autres choses de cette nature,—et nous disons que lorsque votre dernier rapport sera publié, cette classification générale, nous imaginons, aura sa place dans ce rapport. A l'échelon local, et c'est votre principal souci, les agglomérations locales auront beaucoup de travail de classification et de définition à faire. Elles accomplissent ce travail de diverses manières. Tout d'abord elles s'efforcent de définir ce qu'on entend par problèmes de la collectivité, et c'est là une des principales fonctions de la chambre de commerce et du *board of trade* local, de concert avec les autres chefs de la collectivité. Ces organismes cherchent constamment à découvrir ce que leur région possède sous forme de ressources qu'on peut offrir au reste du Canada et